



COMMUNIQUÉ DE PRESSE SIGNATURE DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ EST MORBIHAN



Le Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne, l'Agence Régionale de Santé de Bretagne ainsi que les partenaires du territoire Est Morbihan s'engagent sur la période 2023-2027 à travers la signature d'un Contrat Local de Santé.

La signature du Contrat Local de Santé Est Morbihan aura lieu le:

04 Octobre 2023 de 10H à 12H

à l'Asphodèle à Questembert

en présence des signataires et d'une centaine de participants (élus, professionnels, bénévoles et représentants des usagers) . Quelques actions du CLS seront présentées par des acteurs locaux.

Le Contrat Local de Santé (CLS) est une initiative introduite par la loi HPST (Hôpital, Patient, Santé, Territoire, 2009) et consolidé par la loi de modernisation du système de santé (2016) dans son article 158 et la loi "3DS" relative à la différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification.

Un CLS traduit l'engagement des collectivités dans l'amélioration de la santé de leur population. Il permet de mobiliser et de fédérer les acteurs d'un territoire autour de problématiques locales de santé. Il contribue à mettre « la santé au cœur de toutes les politiques » par l'élaboration d'une stratégie locale de prévention et de promotion de la santé.

LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ : QUELS OBJECTIFS ?



RÉDUIRE LES INÉGALITÉS SOCIALES ET TERRITORIALES DE SANTÉ



AMÉLIORER LA SANTÉ DES HABITANTS



PROPOSER DES PARCOURS DE SANTÉ PLUS COHÉRENTS ET ADAPTÉS À L'ÉCHELON LOCAL



CRÉER UNE DYNAMIQUE ENTRE LES ACTEURS DU TERRITOIRE



DÉVELOPPER DES ACTIONS QUI RÉPONDENT AUX PROBLÉMATIQUES LOCALES



LA SANTÉ, UN ENJEU MAJEUR POUR LE TERRITOIRE EST MORBIHAN

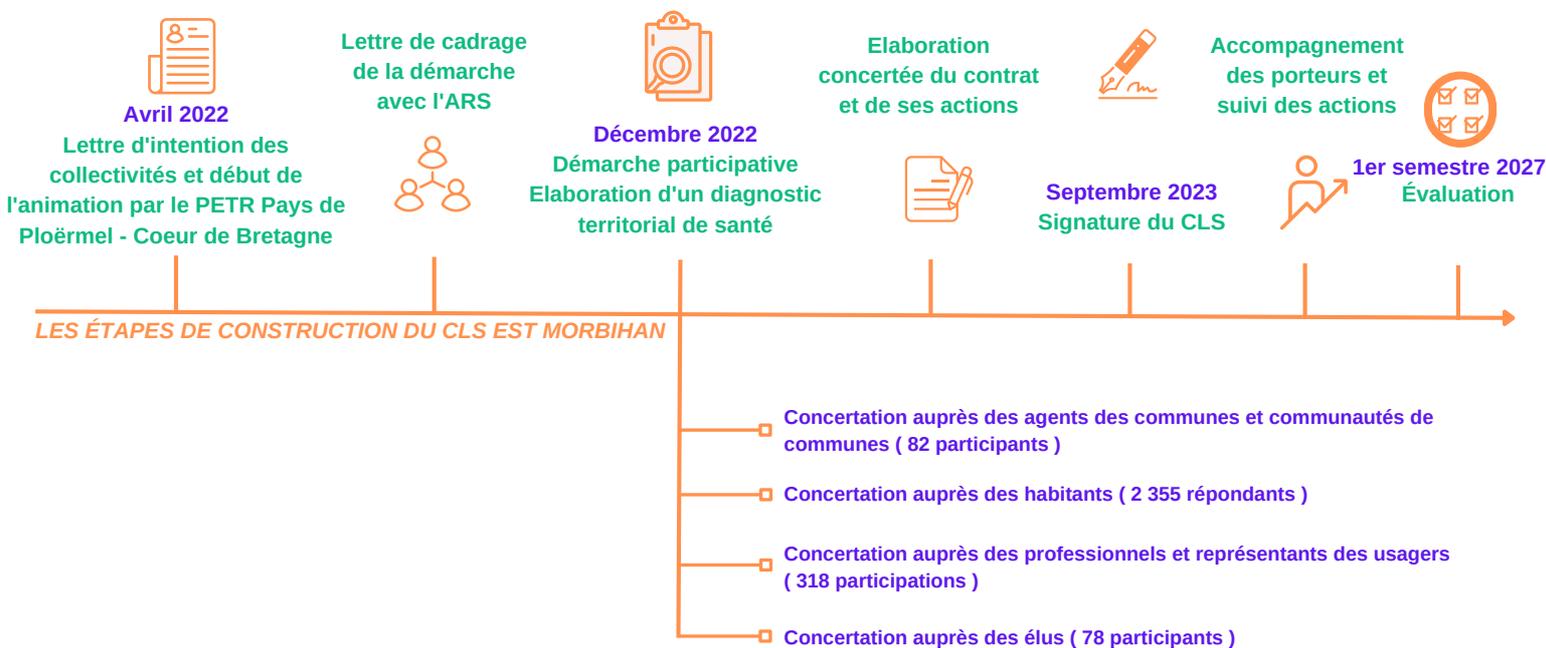
Face aux différents **enjeux de santé** (précarité, difficultés d'accès aux soins, perte d'autonomie, habitats indignes, ...), le Pôle d'Equilibre Territorial de Santé (PETR) du Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne, Ploërmel Communauté, De l'Oust à Brocéliande Communauté, Questembert Communauté, Arc Sud Bretagne, Camoël, Férel et Pénestin se sont mobilisées auprès de l'Agence Régionale de Santé et des partenaires pour **construire et mener des actions** concourant à **améliorer la santé de la population**.

En effet, fortes de l'expérience passée sur la création du Dispositif d'Appui à la Coordination Espace Autonomie Santé Est Morbihan par ces collectivités, celles-ci ont souhaité poursuivre leur collaboration sur la Santé. Le PETR, ayant déjà l'expérience de 2 Contrats Locaux de Santé, **pilote et anime ce CLS Est Morbihan, territoire de 138 000 habitants**.

Ainsi, le CLS a pour objectif de créer une **dynamique collective** entre les acteurs et de développer une **stratégie territoriale de santé** répondant aux besoins de la population tout en s'inscrivant dans les priorités définies par le Projet Régional de Santé (PRS). Il permet également de **valoriser les actions** portées par les partenaires et de **développer des actions de proximité** ou à l'échelle de l'Est Morbihan.

Tous les acteurs sont concernés : signataires, élus, professionnels, bénévoles et habitants.

Pour ce faire, une large concertation a été menée depuis octobre 2022:



LE CONTRAT LOCAL DE SANTE EST MORBIHAN: 5 AXES STRATÉGIQUES / 25 FICHES ACTIONS

1

ÊTRE ACTEUR ET CITOYEN DE SA SANTÉ

Promotion, Education et Prévention à la santé

- **Action 1** > Mettre en place un programme pluriannuel territorial de prévention
- **Action 2** > Accompagner le développement d'une offre sur la parentalité

Santé Mentale

- **Action 3** > Prévenir et mieux repérer pour une meilleure santé mentale
- **Action 4** > Promouvoir les dispositifs de repérage précoce des troubles de l'enfant et de l'adolescent

Participation et Responsabilité populationnelle

- **Action 5** > Démocratiser la santé

>>> Exemples: Forum Santez-vous bien auprès de collégiens, ateliers sport santé bien-être, ateliers parentalité, temps forts sur les déterminants de la santé, formation auprès des élus et professionnels, actions de sensibilisation sur la santé mentale...

2

PROMOUVOIR DES CADRES DE VIE FAVORABLES A LA SANTÉ

Environnement intérieur, habitat et qualité de l'air intérieur

- **Action 6** > Promouvoir des projets articulant les 1 000 premiers jours de l'enfant et la santé environnement
- **Action 7** > Structurer le partenariat de repérage et de prise en charge des situations d'habitat indigne

Urbanisme Favorable à la Santé

- **Action 8** > Développer les mobilités
- **Action 9** > Améliorer la qualité de l'aménagement d'espaces publics

Bien vivre ensemble

- **Action 10** > Accompagner les nouvelles formes de logements solidaires (adaptés, intergénérationnels, inclusifs)
- **Action 11** > Adapter le territoire à l'inclusion
- **Action 12** > Lutter contre l'isolement des publics fragiles, prévenir la perte d'autonomie

>>> Exemples: actions de sensibilisation, formation des élus et professionnels notamment du domicile au repérage de l'habitat indigne, communication, démarche citoyenne et participative, actions auprès de publics spécifiques

3

FACILITER L'ACCÈS AUX DROITS ET AUX SOINS NOTAMMENT AUPRÈS DES PUBLICS VULNÉRABLES

Lieux d'accueil, d'écoute, d'orientation et dispositifs d'aller vers

- **Action 13** > Favoriser le maillage et la coordination des équipes mobiles
- **Action 14** > Densifier et coordonner l'offre de permanences
- **Action 15** > Développer et renforcer des services au sein des structures d'accueil des publics précaires

Recours aux soins

- **Action 16** > Repérer et prendre en charge les fragilités chez les personnes âgées
- **Action 17** > Mettre en place une coordination des sorties d'hospitalisation pour le retour à domicile des personnes fragiles

>>> Exemples: Etude de faisabilité et déploiement de permanences et dispositifs d'aller-vers (les Marsoins: prévention et dépistage, Nina et Simon.e: prévention des violences, Maison des adolescents, Points Accueil Ecoute Jeunes, accompagnement renforcé à domicile...), concertation entre professionnels

4

IMPULSER DE NOUVELLES DYNAMIQUES EN SANTÉ

Coopération entre professionnels

- **Action 18** > Soutenir la création de centres de santé et de structures d'exercice coordonné de proximité
- **Action 19** > Mettre en place des collectifs sur des thématiques prioritaires

Expérimentation et innovation pour mieux soigner

- **Action 20** > Expérimenter un Lab'Innovation en santé sur les territoires

Attractivité des métiers du soin, du prendre soin et de l'accompagnement

- **Action 21** > Mettre en œuvre un Dispositif territorial d'appui à l'attractivité
- **Action 22** > Valoriser les métiers du soin et du prendre soin et de l'accompagnement

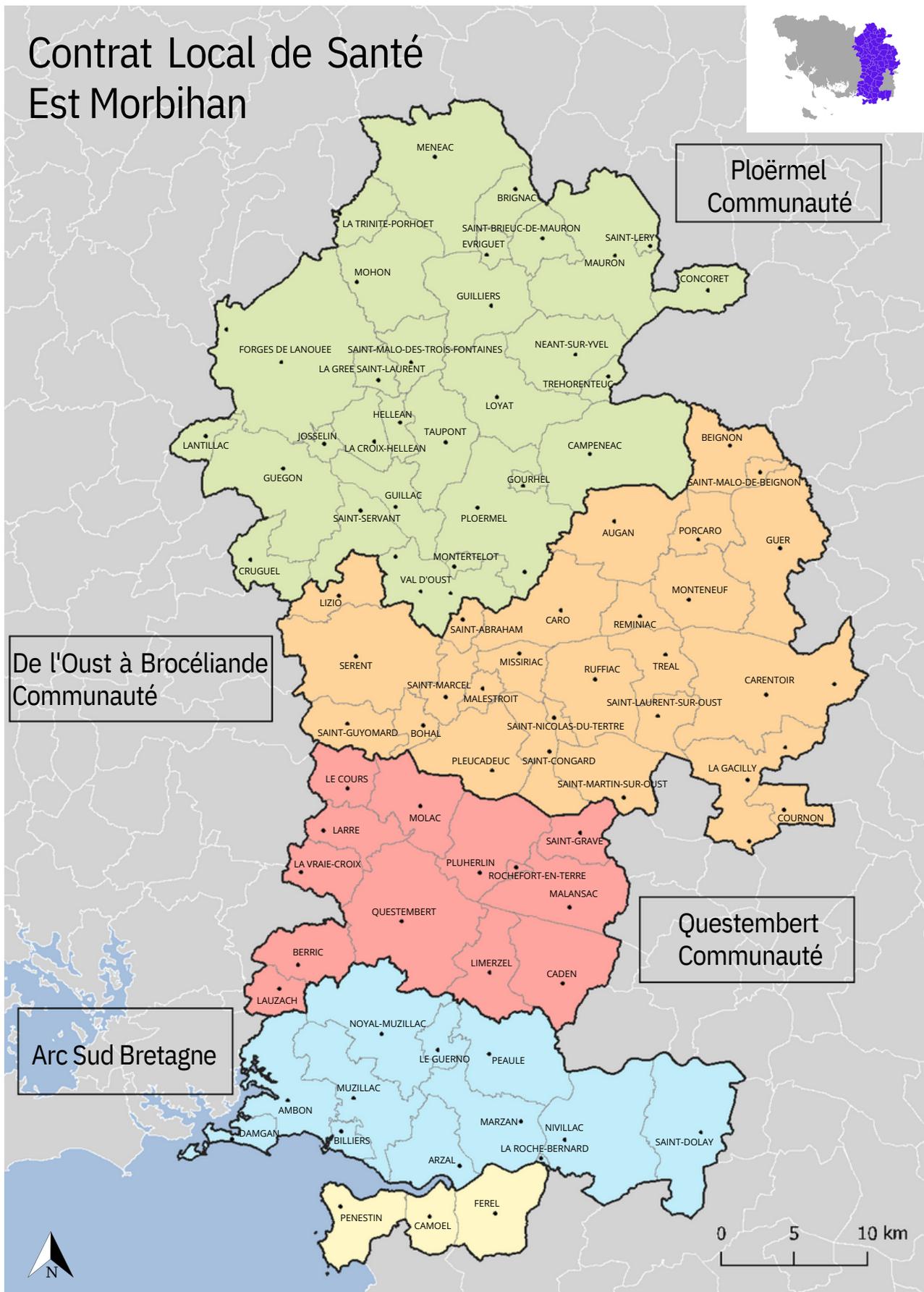
>>> Exemples: informations et soutien auprès des collectivités et des professionnels pour des installations, la création de maisons de santé, l'impulsion de nouveaux projets, la concertation entre professionnels, des actions mutualisées et cohérentes...

5

ANIMER LE CLS

- **Action 23** > Mettre en œuvre un Programme territorial pluriannuel de sensibilisation et de formation santé
- **Action 24** > Organiser un Lab' Santé Solidarité
- **Action 25** > Communiquer sur le Contrat Local de Santé

Contrat Local de Santé Est Morbihan



CONTACT

Karine RETO DECRESSIONNIERE
Cheffe de projets Santé et Initiatives territoriales,
PETR Pays de Ploërmel-Cœur de Bretagne
06.98.70.80.05. sante@pays-ploermel.fr